

Sainte Marie, le 4 octobre 2011

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2011

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 30 septembre 2011 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis – BISSOLI Michel - MARTIN Michel – BAINIER Georges – GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard – GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie- VIENNET Christian.

Absents excusés : BIRINGER Frédéric - BOYER Georges - BRESSON Béatrice - GODAT Marie-Thérèse - PARIS-JULLIEN Catherine.

Madame VALLAT Stéphanie a été nommée secrétaire.

Il a été remarqué que le compte-rendu du 22 juillet 2011 faisait apparaître les montants des bons d'achat attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries, montants semblables aux années précédentes. Compte rendu approuvé à l'unanimité

En début de séance, une minute de silence a été respectée en mémoire de Michel BOLMONT, Maire honoraire de la commune de Sainte-Marie.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois Agriculture

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal les modalités d'exploitation pour l'affouage 2012.

Les parcelles 20, 21, 43 (partie haute) et 44 seront exploitées par les affouagistes. Le bûcheron exploitera la parcelle 43 (partie basse) et le reste du bois vers le Moto cross. L'affouage non exploité dans ces parcelles sera reporté en 2013.

Les grumes des parcelles 43 et 44 seront abattues et débardées en novembre 2011 puis vendues à la vente du printemps 2012.

Commission Voirie Assainissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux d'enfouissement de la rue de Saint-Julien n'a pas encore été prononcée. L'entreprise SBTP a été avisée et les reprises seront effectuées dans les meilleurs délais.

Il informe également le Conseil Municipal que l'ouverture des plis pour l'enfouissement des réseaux (1^{ère} tranche) de la rue de Lougres a été effectuée le vendredi 23 septembre 2011 avec le SYDED.

Commission affaires scolaire et périscolaire

Ecole :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipement informatique a été mis en place pour la rentrée 2011-2012, et que les différents travaux restant à réaliser seront terminés dans les meilleurs délais.

Il informe également le Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz a été renégocié avec Antargaz.

Périscolaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite la forte augmentation de fréquentation du périscolaire à la rentrée 2011, il a été nécessaire de recourir à du personnel supplémentaire afin de respecter les quotas d'encadrement. Le matin, une personne supplémentaire au dessus de 10 enfants, besoin assuré par Léo Lagrange. Le midi, au dessus de 20 enfants, une personne supplémentaire et au-dessus de 32 une autre

personne, besoin assuré par les communes. Le soir, une personne supplémentaire au dessus de 10 enfants, besoin assuré par Léo Lagrange.

Suite au départ de Mme Elisabeth PARROD, la prestation de service du midi est assurée par Léo Lagrange.

Accord du Conseil Municipal.

Commission Bâtiments

Le responsable de la Commission informe le Conseil Municipal, que plusieurs sociétés ont été consultées pour un nettoyage complet et approfondi de la Salle des Associations et de ses équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier ces travaux à la Société O'NET pour un montant de 920 € HT soit 1 100.32 € TTC.

Commission Permis de Construire

En cours :

DP :

BONNEFOY Joseph – 21 bis rue de Lougres – Bardage façade sud-ouest

Retour Equipement

PC :

BAN Nicolas – 9 bis Grande Rue- Construction d'un garage – **Refusé le 08/09/2011**

DP :

MASMOUDI Jacqueline – 2 rue des Grands Moulins – Pose d'un velux sur toiture – **Certificat de non-opposition du 25/08/2011**

NICOD Marie-Pierre – 25 rue Cuvier – Strasbourg et **ZELE Christiane** – 2 rue de Desandans – Création de 4 parcelles de terrain à bâtir chemin rural dit de Derrière les Vergers – **Accordé le 23/08/2011**

BOUSSIRON Laurent – 8 rue de la libération – Valentigney – Modification toiture, mise en place de fenêtre de toit 7 rue de Bavans – **Accordé le 03/08/2011**

DUPONT Claude – 2 rue de Désandans – Abri – **Accordé le 23/08/2011**

GEIN Freddy – 25 rue de Saint-Julien – Abri de piscine - **Certificat de non-opposition du 13/09/2011**

GUERITTOT Christian – 22 Grande Rue – Fermeture par vitrage d'une terrasse existante - **Accordé le 21/09/2011**

SAUVAGEOT Didier – 1 rue des Peurres Raies – Remplacement fenêtres et porte de garage- **Accordé le 29/09/2011**

RENAUT Virginie – 12 rue des grands Moulins – Ouverture d'une fenêtre en mur pignon et de 4 fenêtres de toit au niveau des combles de la maison - **Accordé le 29/09/2011**

Commission Environnement Fontaine

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est retenue comme lauréate pour le concours des villes et villages fleuris 2011. La remise des prix se déroule le lundi 3 octobre 2011 à Besançon.

FORET

Bûcheron et Débardeur

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les différentes offres de prix reçues, accepte celles de :

- Monsieur GUERIN Samir, bûcheron :
 - pour l'abattage des grumes au prix de 11 € HT le m³,
 - pour abattage des chablis au prix de 13 € HT le m³,
 - pour le façonnage des stères en forêt au prix de 25 € HT le stère,
 - livraison du bois façonné au prix de 7.40 € le stère.

Monsieur PETEY Gilbert, débardeur,

- pour le débardage des grumes, au prix de 7.80 € HT le m³,
- pour le débardage des grumes chablis, au prix de 7.80 € HT le m³,
- Pour le câblage, au prix de 61 € de l'heure.

Accord du Conseil Municipal.

Prix du bois d'affouage pour 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, le prix du bois, pour 2012,

- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : à 7 € le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 32 € le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron livré chez l'habitant : 39.40€ le stère.

Les inscriptions se feront du 1^{er} octobre 2011 au 22 octobre 2011 selon les modalités habituelles.

FRAIS DE SCOLARITE 2010/2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation des frais de scolarité pour l'année 2010/2011 que doivent verser à la commune de Sainte-Marie les communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, dans le cadre du regroupement pédagogique a été calculé en application de la nouvelle convention comme suit :

- Le fonctionnement et le personnel, au prorata du nombre d'habitants,
- Fournitures scolaires, 34.44 € par élève,
- Colis de Noël, 7.38 € par élève,
- Elèves extérieurs, cotisations à l'OCCE et départ en retraite de Melle Christine MARCHAND à répartir par les communes, soit 155.04 € par commune,
- Les frais de l'accompagnatrice scolaire sont répartis entre les 3 communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, soit 2 477.81 € par commune.
 - o SAINTE-MARIE : 39 982.18 €
 - o RAYNANS : 19 071.45 €
 - o SAINT-JULIEN : 11 926.55 €
 - o ECHENANS : 9 211.30 €

Les frais de scolarité que la commune de Sainte-Marie doit verser à la commune de Raynans s'élèvent à 4 628.66 €.

Accord du Conseil Municipal.

FRAIS DU PERISCOLAIRE 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation au frais du périscolaire pour l'année 2010 que doivent verser à la commune de Sainte-Marie, les communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, a été fixé au prorata du nombre d'habitant, soit 8.28 € par habitant :

- SAINTE-MARIE : 740 habitants : 6 129 .48 €
- RAYNANS : 304 habitants : 2 518.06 €
- SAINT-JULIEN : 176 habitants : 1 457.82 €
- ECHENANS : 123 habitants : 1 018.82 €

Accord du Conseil Municipal.

CONVENTION LEO LAGRANGE

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention Léo Lagrange pour l'année scolaire 2011/2012. Après lecture de celle-ci, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les autres documents afférents à cette affaire.

EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2012.

Accord du Conseil Municipal.

DIVERS

Remplacement de personnel

Suite à la demande de mutation de Mme Elisabeth PARROD, des entretiens d'embauche ont été effectués en collaboration avec le Centre de Gestion, Mme Marie-Luce LIGLIOZZOLO a été retenue pour assurer l'entretien de la salle des Associations, de la Mairie et de la salle du Préau à compter du 19 septembre 2011.

Fête du village

Suite à notre invitation, M. Nicolas VERNOT, membre associé de l'académie internationale d'héraldique, est intervenu lors de la fête du village pour commenter le nouveau blason de la commune pour lequel il a contribué étroitement dans sa conception. Le Maire présente au Conseil Municipal les frais de déplacements et d'hébergement d'un montant de 189.30 €. Accord du Conseil Municipal.

Rapport assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'assainissement 2010 de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt sur la qualité du service assainissement.

Projet aménagement zone AU1 et U Equipement

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet de l'aménagement du secteur AU1 et U Equipement. Celui-ci prévoit :

- une zone pour le développement de l'école et du périscolaire,
- une zone affectée aux équipements et aux services publics,
- et une zone constructible.

Il précise que le permis d'aménager est en cours et qu'il sera nécessaire d'engager une consultation pour la viabilisation de l'ensemble.

Local commercial

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cuve de gaz du local commercial, loué à l'Association GARDÉNIA, a été remplie de 961 kg. Comme convenu dans le bail, la commune s'engage à louer le local avec une cuve remplie à moitié, soit 500 kg, un titre de recettes sera donc émis au nom de l'Association GARDÉNIA pour les 461 kg restant. Accord du Conseil Municipal.

Etude géologique : projet carrière Présentevillers / Sainte-Marie

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société GDFC va entreprendre les sondages carottés. Deux sondages sont prévus sur le site de Sainte-Marie, un dans le secteur « Revalière » et l'autre « en bois du Fays ».

Le Maire, Ph. RINGENBACH